

REPUBLIQUE FRANCAISE

20007457300011

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
SIRR RAMBOUILLET**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE RAMBOUILLET

**SERVICE PUBLIC LOCAL
SIRR RAMBOUILLET**

M49

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : SIRR ASSAINISSEMENT

ANNEE 2019

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif 2018.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXPLOITATION

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 505 588,47	3 505 588,47

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	3 505 588,47	3 505 588,47
---	--------------	--------------

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	13 472 434,00	11 048 712,35

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	104 836,46	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 8 538 336,47

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	13 577 270,46	19 587 048,82
---	---------------	---------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	17 082 858,93	23 092 637,29
---------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	1 652 500,00	0,00	1 534 650,00		1 534 650,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	227 093,60	0,00	228 600,00		228 600,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	114 000,00	0,00	133 000,00		133 000,00
Total des dépenses de gestion des services		1 993 593,60	0,00	1 896 250,00		1 896 250,00
66	Charges financières	311 391,34	0,00	405 913,89		405 913,89
67	Charges exceptionnelles	211 500,34	0,00	295 595,61		295 595,61
022	Dépenses imprévues (exploitation)	201 317,84		191 250,00		191 250,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 717 803,12	0,00	2 789 009,50		2 789 009,50
023	Virement à la section d'investissement (6)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	664 783,68		716 578,97		716 578,97
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		664 783,68		716 578,97		716 578,97
TOTAL		3 382 586,80	0,00	3 505 588,47		3 505 588,47

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

3 505 588,47

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	18 500,00	0,00	42 080,00		42 080,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat ^e de service	2 882 000,00	0,00	2 910 820,00		2 910 820,00
74	Subventions d'exploitation	18 387,56	0,00	1 325,00		1 325,00
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00	0,00	128 510,00		128 510,00
Total des recettes de gestion des services		2 922 887,56	0,00	3 082 735,00		3 082 735,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	80 000,00	0,00	300,00		300,00
Total des recettes réelles d'exploitation		3 002 887,56	0,00	3 083 035,00		3 083 035,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	379 699,24		422 553,47		422 553,47
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		379 699,24		422 553,47		422 553,47
TOTAL		3 382 586,80	0,00	3 505 588,47		3 505 588,47

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

3 505 588,47

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)**

294 025,50

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles	1 056 192,00	104 836,46	133 350,00		238 186,46
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	3 062 000,00	0,00	12 136 120,00		12 136 120,00
Total des dépenses d'équipement		4 128 192,00	104 836,46	12 269 470,00		12 374 306,46
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	556 303,40	0,00	780 410,53		780 410,53
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (Investissement)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières		556 303,40	0,00	780 410,53		780 410,53
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 684 495,40	104 836,46	13 049 880,53		13 154 716,99
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	379 699,24		422 553,47		422 553,47
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		379 699,24		422 553,47		422 553,47
TOTAL		5 064 194,64	104 836,46	13 472 434,00		13 577 270,46

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

13 577 270,46

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement	1 708 400,00	0,00	4 710 570,50		4 710 570,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	4 518 399,00		4 518 399,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		1 708 400,00	0,00	9 228 969,50		9 228 969,50
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)	1 309 889,62	0,00	1 103 163,88		1 103 163,88
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières		1 309 889,62	0,00	1 103 163,88		1 103 163,88
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 018 289,62	0,00	10 332 133,38		10 332 133,38
021	Virement de la section d'exploitation (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	664 783,68		716 578,97		716 578,97
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		664 783,68		716 578,97		716 578,97
TOTAL		3 683 073,30	0,00	11 048 712,35		11 048 712,35

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

8 538 336,47

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

19 587 048,82

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

294 025,50

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 534 650,00		1 534 650,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	228 600,00		228 600,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	133 000,00		133 000,00
66	Charges financières	405 913,89	0,00	405 913,89
67	Charges exceptionnelles	295 595,61	0,00	295 595,61
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	716 578,97	716 578,97
022	Dépenses imprévues (exploitation)	191 250,00		191 250,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation - Total	2 789 009,50	716 578,97	3 505 588,47

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

3 505 588,47

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	422 553,47	422 553,47
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	780 410,53	0,00	780 410,53
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	238 186,46	0,00	238 186,46
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	12 136 120,00	0,00	12 136 120,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	13 154 716,99	422 553,47	13 577 270,46

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

13 577 270,46

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	42 080,00		42 080,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	2 910 820,00		2 910 820,00
74	Subventions d'exploitation	1 325,00		1 325,00
75	Autres produits de gestion courante	128 510,00	0,00	128 510,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	300,00	422 553,47	422 853,47
	Recettes d'exploitation - Total	3 083 035,00	422 553,47	3 505 588,47

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

3 505 588,47

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	4 710 570,50	0,00	4 710 570,50
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	4 518 399,00	0,00	4 518 399,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		716 578,97	716 578,97
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	9 228 969,50	716 578,97	9 945 548,47

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

8 538 336,47

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106

1 103 163,88

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

19 587 048,82

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général (5)(6)	1 652 500,00	1 534 650,00	
60221	Combustibles et carburants	5 000,00	15 000,00	
604	Achats d'études, prestations de services	28 000,00	10 000,00	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	272 000,00	350 000,00	
6064	Fournitures administratives	6 000,00	1 000,00	
6066	Carburants	1 000,00	500,00	
611	Sous-traitance générale	1 010 000,00	1 000 000,00	
6132	Locations immobilières	31 000,00	21 000,00	
6135	Locations mobilières	16 000,00	12 500,00	
614	Charges locatives et de copropriété	16 500,00	10 500,00	
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	42 000,00	18 000,00	
61551	Matériel roulant	5 500,00	1 000,00	
61558	Autres biens mobiliers	11 000,00	4 000,00	
6156	Maintenance	10 000,00	8 000,00	
6161	Multirisques	15 000,00	13 000,00	
6168	Autres	11 000,00	10 000,00	
617	Etudes et recherches	125 000,00	25 000,00	
6226	Honoraires	18 000,00	10 000,00	
6231	Annonces et insertions	2 000,00	2 000,00	
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	1 000,00	
6238	Divers	5 000,00	5 000,00	
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	1 000,00	
6256	Missions	1 000,00	1 000,00	
6257	Réceptions	6 000,00	6 000,00	
6261	Frais d'affranchissement	4 500,00	4 500,00	
6262	Frais de télécommunications	4 500,00	4 500,00	
63512	Taxes foncières	500,00	150,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	227 093,60	228 600,00	
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	5 500,00	0,00	
6218	Autre personnel extérieur	2 000,00	3 500,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	500,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	2 750,00	3 000,00	
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	343,60	1 000,00	
6411	Salaires, appointements, commissions de base	145 000,00	145 000,00	
6415	Supplément familial	200,00	1 500,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	30 000,00	30 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	35 000,00	35 000,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	5 000,00	5 000,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	150,00	1 500,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	50,00	100,00	
648	Autres charges de personnel	1 000,00	2 500,00	
014	Atténuations de produits (7)		0,00	
65	Autres charges de gestion courante	114 000,00	133 000,00	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, ...	25 000,00	25 000,00	
6531	Indemnités	30 000,00	30 000,00	
6533	Cotisations de retraite	5 000,00	5 000,00	
6535	Formation	3 000,00	3 000,00	
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	20 000,00	
658	Charges diverses de la gestion courante	50 000,00	50 000,00	
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)	1 993 593,60	1 896 250,00	
66	Charges financières (b)(8)	311 391,34	405 913,89	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	320 000,00	350 000,00	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8)	-8 608,66	55 913,89	
67	Charges exceptionnelles (c)	211 500,34	295 595,61	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	211 500,34	250 000,00	

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		0,00	
678	Autres charges exceptionnelles		45 595,61	
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)	201 317,84	191 250,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		2 717 803,12	2 789 009,50	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)	664 783,68	716 578,97	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelle:	664 783,68	716 578,97	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		664 783,68	716 578,97	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitati		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		664 783,68	716 578,97	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 382 586,80	3 505 588,47	

+

RESTES A REALISER 2018 (13)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

3 505 588,47

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	250 000,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	194 086,11
= Différence ICNE N - ICNE N-1	55 913,89

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	18 500,00	42 080,00	
64198	Autres remboursements	18 500,00	42 080,00	
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, mar	2 882 000,00	2 910 820,00	
70611	Redevance d'assainissement collectif	2 882 000,00	2 910 820,00	
74	Subventions d'exploitation	18 387,56	1 325,00	
741	Primes d'épuration	18 387,56	0,00	
748	Autres subventions d'exploitation		1 325,00	
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00	128 510,00	
7588	Autres	4 000,00	128 510,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		2 922 887,56	3 082 735,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	80 000,00	300,00	
7711	Dédits et pénalités perçus	80 000,00	300,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 002 887,56	3 083 035,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)	379 699,24	422 553,47	
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exerci	379 699,24	422 553,47	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitat		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		379 699,24	422 553,47	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 382 586,80	3 505 588,47	

+

RESTES A REALISER 2018 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

3 505 588,47

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	1 056 192,00	133 350,00	
2031	Frais d'études	972 992,00	133 350,00	
2032	Frais de recherche et de développement	80 000,00	0,00	
2033	Frais d'insertion	3 200,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	10 000,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 062 000,00	12 136 120,00	
2313	Constructions	3 062 000,00	12 136 120,00	
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corp		0,00	
Total des dépenses d'équipement		4 128 192,00	12 269 470,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	556 303,40	780 410,53	
1641	Emprunts en euros	556 303,40	780 410,53	
Total des dépenses financières		556 303,40	780 410,53	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		4 684 495,40	13 049 880,53	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (7)	379 699,24	422 553,47	
	Reprises sur autofinancement antérieur	379 699,24	422 553,47	
139111	Agence de l'eau	177 745,24	219 303,10	
13912	Régions	114 663,00	114 663,00	
13913	Départements	80 672,00	81 968,37	
13914	Communes	6 619,00	6 619,00	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		379 699,24	422 553,47	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 064 194,64	13 472 434,00	

+	
RESTES A REALISER 2018 (10)	104 836,46
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 577 270,46

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la règle.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 708 400,00	4 710 570,50	
13111	Agence de l'eau	1 308 400,00	4 330 570,50	
1312	Régions		380 000,00	
1313	Départements	400 000,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		4 518 399,00	
1641	Emprunts en euros		4 518 399,00	
20	Immobilisations incorporelles		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement		1 708 400,00	9 228 969,50	
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 309 889,62	1 103 163,88	
1068	Autres réserves	1 309 889,62	1 103 163,88	
Total des recettes financières		1 309 889,62	1 103 163,88	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		3 018 289,62	10 332 133,38	
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	664 783,68	716 578,97	
28031	Amortissements des frais d'études		48 647,96	
28032	Amortissements des frais de recherche et de développeme		16 000,00	
28033	Amortissement de frais d'insertion		3 870,00	
281351	Bâtiments d'exploitation	434 473,42	414 770,96	
28151	Installations complexes spécialisées	2 236,00	2 236,00	
281532	Réseaux d'assainissement	57 008,00	57 008,00	
28154	Matériel industriel	7 402,03	7 402,03	
281562	Service d'assainissement	5 461,00	5 211,00	
28157	Agencements et aménagements du matériel et outillage ino	145 280,00	145 280,00	
28182	Matériel de transport	5 823,46	5 825,32	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 090,77	5 318,70	
28184	Mobilier	403,00	403,00	
28188	Autres	4 606,00	4 606,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		664 783,68	716 578,97	
041	Opérations patrimoniales (8)		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		664 783,68	716 578,97	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		3 683 073,30	11 048 712,35	

+

RESTES A REALISER 2018 (9)

0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)

8 538 336,47

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

19 587 048,82

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

A1.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)														
MPH516697EUR/00	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/03/2002		01/01/2015	12 924 415,82		EURIBOR	0,27	0,01838		M	P	N	A-1
050311	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	13/10/2005		13/10/2006	93 895,94	V		0,0	0,77591		A	P	N	A-1
MIN516720EUR/00	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/01/2005		01/06/2007	1 000 000,00	R	EURIBOR	3,63	4,6524		A	P	N	B-1
MIN516718EUR/00	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	27/11/2001		01/01/2007	830 020,12	V	EURIBOR	1,79	1,59543		M	P	N	A-1
MON516896EUR/00	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/08/1999		01/08/2015	10 225,25	F		5,8	3,228		A	P	N	A-1
MIN264265EUR/02	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	20/01/2009		01/10/2009	1 000 000,00	R	EURIBOR	4,38	2,83419		T	C	N	A-1
MPH516700EUR/00	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	15/12/2009		01/04/2010	500 000,00	V	EURIBOR	2,69	1,1093		T	P	N	A-1
T018032 (1) 201	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	01/01/2011		15/09/2012	57 000,00	F		0,0	0,0		A	P	N	A-1
80297523981	CREDIT AGRICOLE	01/08/2011		15/11/2011	1 000 000,00	F		4,12	4,36861		T	P	N	A-1
MON516699EUR/00	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	31/12/2012		01/05/2013	92 421,72	F		3,97	3,68958		A	C	N	A-1
00000106639	CREDIT AGRICOLE	26/12/2012		03/04/2013	512 000,00	F		3,92	4,69284		A	X	N	A-1
MIS516701EUR/00	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	17/12/2015		01/03/2017	3 348 112,11	F		3,25	3,29819		A	P	N	A-1
MIS516701EUR/00	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	17/12/2015		01/03/2017	4 000 000,00	F		2,35	2,38495		A	X	N	A-1
MPH516721EUR/00	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/04/2017		01/04/2017	436 665,68	R	EURIBOR	4,79	5,18516		T	X	O	B-1
Total général					12 924 415,82									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

A1.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)		
													EURIBOR
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		9 983 078,70					554 490,53	282 974,90	0,00	187 188,01	
MPH516687EUR/00	N	0,00		9 983 078,70					554 490,53	282 974,90	0,00	187 188,01	
G60311	N	0,00		4 072,83	0,08	V	EURIBOR	0,01836	4 072,83	0,00	0,00	0,00	
MINS16720EUR/00	N	0,00		5 743,30	1,75	F	EURIBOR	0,77591	2 871,67	0,00	0,00	0,00	
MINS16718EUR/00	N	0,00		666 497,23	12,42	R	EURIBOR	4,6524	37 627,59	25 675,59	0,00	15 726,30	
MONS16686EUR/00	N	0,00		384 096,56	13,17	V	EURIBOR	1,59543	20 705,97	0,00	0,00	560,13	
MIN264265EUR/02	N	0,00		8 073,01	9,58	F		3,228	618,28	468,23	0,00	180,15	
MPH516700EUR/00	N	0,00		537 500,00	10,00	R		2,83419	50 000,00	13 285,80	0,00	3 367,22	
1018032 (1) 201	N	0,00		228 024,68	6,00	V	EURIBOR	1,1093	34 600,63	474,88	0,00	103,31	
60297523981	N	0,00		37 050,00	12,67	F		0,0	2 850,00	0,00	0,00	0,00	
MONS16699EUR/00	N	0,00		592 578,65	7,58	F		4,36661	66 308,64	23 398,52	0,00	2 770,52	
00000106639	N	0,00		19 404,93	1,33	F		3,68958	9 702,46	770,38	0,00	256,79	
MIS516701EUR/00	N	0,00		285 878,95	8,25	F		4,69284	23 913,88	10 422,46	0,00	7 061,08	
MIS516701EUR/00	N	0,00		3 030 940,79	12,17	F		3,29819	171 114,09	99 873,71	0,00	78 744,53	
MPH516721EUR/00	N	0,00		3 828 189,85	22,17	F		2,38495	92 400,34	91 211,94	0,00	74 378,53	
	N	0,00		375 027,92	8,00	R	EURIBOR	5,18516	37 704,15	17 393,39	0,00	4 039,45	
Total général		0,00		9 983 078,70					554 490,53	282 974,90	0,00	187 188,01	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
MINS16720EUR/00	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	1000 000,00	666 497,23	1	25,00				0,00	0	4,6524	25 675,59	0,00	6,68 %
MPH516721EUR/00	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	436 665,68	375 027,92	1	10,00				0,00	0	5,18516	17 393,39	0,00	3,76 %
TOTAL (B)		1 436 665,68	1 041 525,15									43 068,98	0,00	10,43 %
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		1 436 665,68	666 497,23									43 068,98	0,00	10,43 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant émis à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices initiation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

IV

A1.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	
								Nombre de produits
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	12						
	% de l'encours	89,57%						
	Montant en euros	8 941 553,55						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	2						
	% de l'encours	10,43%						
	Montant en euros	1 041 525,15						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2019 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 202 964,00	1 202 964,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		780 410,53	780 410,53
1641	Emprunts en euros	780 410,53	780 410,53
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		422 553,47	422 553,47
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. Invest. transférées cpte résultat	422 553,47	422 553,47
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 202 964,00	104 836,46	D001 0,00	1 307 800,46

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		716 578,97	III 716 578,97
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		716 578,97	716 578,97
28031	Amortissements des frais d'études	48 647,96	48 647,96
28032	Amortissements des frais de recherche et de développement	16 000,00	16 000,00
28033	Amortissement de frais d'insertion	3 870,00	3 870,00
281351	Bâtiments d'exploitation	414 770,96	414 770,96
28151	Installations complexes spécialisées	2 236,00	2 236,00
281532	Réseaux d'assainissement	57 008,00	57 008,00
28154	Matériel industriel	7 402,03	7 402,03
281562	Service d'assainissement	5 211,00	5 211,00
28157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	145 280,00	145 280,00
28182	Matériel de transport	5 825,32	5 825,32
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 318,70	5 318,70
28184	Mobilier	403,00	403,00
28188	Autres	4 606,00	4 606,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	716 578.97	0.00	8 538 336.47	1 103 163,88	10 358 079,32

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 307 800,46
Ressources propres disponibles	IV	10 358 079,32
Solde	V = IV - II (6)	+ 9 050 278.86

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

**PLAN PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT
DE L'OPERATION
RECONSTRUCTION DE LA STEP DE LA GUEVILLE**

ANNEE		Taux	2019	2020	2021	TOTAL
DEPENSES						
			<i>Etudes et travaux</i>	<i>Etudes et travaux</i>	<i>Etudes et travaux</i>	
STEP			8 616 000 €	9 450 000 €	1 161 710 €	19 227 710 €
Toit végétalisé				60 000 €		60 000 €
Méthanisation			842 000 €	2 165 000 €	660 000 €	3 667 000 €
<i>Etudes et frais inhérents à l'opération</i>			2 408 120 €	334 950 €	47 490 €	2 790 560 €
<i>Canalisation gaz</i>			270 000 €			270 000 €
<i>AMO</i>			59 450 €	30 000 €	8 125 €	97 575 €
<i>Etudes Géotechniques G4</i>			31 900 €			31 900 €
<i>Coordonnateur</i>			7 000 €	10 000 €	2 390 €	19 390 €
<i>Contrôleur</i>			25 000 €	24 000 €	4 538 €	53 538 €
TOTAL DEPENSES			12 259 470 €	12 073 950 €	1 884 253 €	26 217 673 €
RECETTES						
	<i>Financiers</i>		<i>Etudes et travaux</i>	<i>Etudes et travaux</i>	<i>Etudes et travaux</i>	TOTAL
STEP Travaux	AESN	40%	3 018 434 €	3 600 000 €	369 200 €	6 987 634 €
STEP Etudes	AESN	50%	300 000 €	185 017 €	20 270 €	505 287 €
toit végétalisé	AESN	70%		25 200 €		25 200 €
	Département	20%			1 000 000 €	1 000 000 €
Méthanisation	Région	30%	380 000 €	562 000 €		942 000 €
<i>Digesteur, etc (2 400 000 €)</i>	AESN		350 000 €	350 000 €		700 000 €
<i>Canalisation</i>	Région			60 000 €		60 000 €
	GRDF		108 000 €			108 000 €
<i>Etudes et frais inhérents à l'opération</i>	AESN	40%	550 000 €	600 000 €	51 198 €	1 201 198 €
<i>AMO avenant 1</i>	AESN	50%	23 780 €			23 780 €
<i>DLE</i>	AESN	50%	2 658 €			2 658 €
<i>Etude d'impact</i>	AESN	50%	1 313 €			1 313 €
<i>Coordonnateur</i>	AESN	50%	2 800 €			2 800 €
<i>Contrôleur</i>	AESN	50%	10 000 €			10 000 €
TOTAL AIDES			4 746 985 €	5 382 217 €	1 440 668 €	11 569 869 €
Financement SIRR			7 512 485 €	6 691 734 €	443 585 €	14 647 804 €

SIRR RAMBOUILLET - 78 - SIRR ASSAINISSEMENT

BP

2019

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2	0	2	2	0	2
Directeur	A	1	0	1	1	0	1
Responsable finances	B	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		0	0	0	0	1	1
Ingénieur	A	0	0	0	0	1	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		2	0	2	2	1	3

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

SIRR RAMBOUILLET - 78 - SIRR ASSAINISSEMENT

BP 2019

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

**IV
C1.1**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2019	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				49 627,00		
Ingénieur	A	TECH		49 627,00	Nouvelle STEP	CDD
TOTAL GENERAL				49 627,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque le quotient de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque le quotient de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : création ou la suppression d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

3-8 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-8 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Présenté par le Président,
A Rambouillet, le 19/03/2019
Le Président,

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.

A Rambouillet, le

Les membres du Comité syndical,

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Date de convocation : 11/03/2019

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Rambouillet, le